



EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES: PROMOUVOIR UNE DYNAMIQUE REGIONALE AVEC UN CESER ACTEUR AU SEIN D'UN DISPOSITIF NOUVEAU



Éditorial du Président

Savoir évaluer les politiques publiques en Occitanie !

Le rapport adopté par le CESER en faveur de l'évaluation s'appuie sur la compétence reconnue par la loi NOTRe au CESER, ce dernier devant être associé à l'évaluation des politiques publiques.

C'est aussi le retour aux sources de la demande d'évaluation portée en France par le gouvernement dans les années 1990 et, hélas, abandonnée plus tard. Le CESER avait été saisi sur l'évaluation de la politique régionale en 1992... Ce fut le seul CESER à avoir produit un travail d'évaluation.

Ce rapport voté par le CESER propose une méthode ainsi que des procédures pour mettre en oeuvre une compétence partagée par le biais d'un comité de pilotage.

Il appartient désormais à la Région de faire les propositions qui permettent l'implication des acteurs concernés, dont le CESER Occitanie. En fonction des thèmes retenus, chaque commission sera compétente pour répondre aux sollicitations.

Le CESER s'est aussi préparé à exercer cette responsabilité importante: savoir évaluer les politiques publiques afin de mesurer leurs impacts.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Michel GUIRAL
Président de la Commission
Suivi et évaluation
des politiques publiques



Guillaume COURSIN
Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 27 Octobre 2017 et préparé par la Commission Suivi et évaluation des politiques publiques

L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES: UN ENJEU MAJEUR AU SEIN DE LA REGION OCCITANIE



Bürger Wegweiser ©scusi

L'évaluation des politiques publiques devrait être au cœur de la vie des collectivités territoriales. En effet, la complexité des actions publiques, la multiplication des acteurs, les nouvelles compétences liées aux récentes réformes de la décentralisation ainsi que les contraintes budgétaires liées notamment aux baisses de dotations amènent donc de plus en plus d'élus à se questionner sur leurs choix politiques. Pour autant, cela ne concerne pas seulement les élus. Les électeurs et plus largement les citoyens se posent la question de la pertinence des décisions prises et de la qualité de leur mise en œuvre.

Dans le cadre de la nouvelle Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, de nombreuses politiques publiques nécessitent une « remise à plat » et l'évaluation jouera un rôle majeur pour éclairer les choix de l'exécutif régional eu égard aux ambitions affichées. S'il existe aujourd'hui de nombreux schémas, contrats ou programmes régionaux qui doivent prendre en compte une dimension d'évaluation, l'organisation « globale » ou « structure » de l'évaluation des politiques publiques régionales n'est pas encore clairement identifiée.

UN ROLE MAJEUR POUR LE CESER DANS LE DOMAINE DE L'EVALUATION

De nombreux organismes publics ont un rôle majeur dans le domaine de l'évaluation **et le CESER en fait partie**. En effet, l'article 32 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 lui confère désormais une légitimité pour « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

Partant de ces constats, le CESER a souhaité se pencher plus en détail sur cette thématique au travers d'un avis qui vise à explorer les enjeux et perspectives de l'évaluation des politiques publiques dans une optique de promotion d'une culture de l'évaluation à chaque niveau de décision tout en approfondissant le rôle que peut jouer le CESER dans cette configuration en lien étroit avec le Conseil Régional.

Après avoir analysé en détail le contexte général de l'évaluation (définitions, historique, usages et méthodes) et auditionné les acteurs publics ayant su mettre en œuvre une véritable organisation pérenne de l'évaluation, le CESER a souhaité établir des préconisations pour définir un cadre opérationnel au Conseil Régional et clarifier le rôle du CESER dans ce processus.

1 POUR UNE ORGANISATION STABILISÉE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU CONSEIL REGIONAL

S'il apparaît désormais clair qu'une volonté politique existe pour développer et valoriser l'évaluation des politiques publiques au sein du Conseil Régional, le cadre général de l'évaluation n'est pas encore stabilisé et des interrogations demeurent sur la place et la mise en œuvre réelles de l'évaluation au Conseil Régional. L'accord-cadre pour le lancement de plusieurs évaluations par un prestataire extérieur à la demande des commissions sectorielles tend à démontrer que la pratique de l'évaluation des politiques publiques au Conseil Régional ne s'inscrit pas nécessairement dans un processus « intégré », mais plus comme une démarche ponctuelle « à la demande ».

Aussi, le CESER considère nécessaire de définir une organisation stable et pérenne de l'évaluation des politiques publiques régionales avec un mode de fonctionnement clair, associant au mieux les différents partenaires dont le CESER. Ce dispositif implique la mise en place d'un « Comité Régional de l'Évaluation », instance centrale pouvant être saisie par les Commissions Sectorielles du Conseil Régional ou par le CESER pour lancer des évaluations.

Au travers du laboratoire « MAIA », les services du Conseil Régional restent en appui transversal pour l'ensemble des démarches tandis qu'une attention particulière est portée à une meilleure association des citoyens aux démarches d'évaluation.

2 AU-DELA DE L'ÉVALUATION, UN CONSEIL REGIONAL QUI S'ENGAGE SUR LA VOIE D'UNE METHODE « STANDARDISÉE » POUR L'ÉLABORATION ET LE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

En considérant que la mise en œuvre des politiques publiques peut s'imaginer au travers d'un dispositif d'évaluation complet (ex-ante, in-itinere et ex-post) pour concevoir, suivre puis juger de l'efficacité des politiques publiques, le Conseil Régional aurait tout intérêt à s'engager sur la voie d'une méthode « standardisée », voire « labellisée » pour élaborer, évaluer et piloter l'ensemble de ses politiques en détaillant les objectifs poursuivis, les résultats et effets attendus tout en s'appuyant sur des indicateurs fiables, accessibles et reflétant au maximum les logiques d'intervention.

3 METTRE EN PLACE UNE CHARTE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU CONSEIL REGIONAL

Le CESER considère que les objectifs d'évaluation des politiques publiques nécessitent de réunir des conditions à la fois déontologiques et méthodologiques, à l'image des 7 principes énoncés dans la charte de l'évaluation élaborée par la Société Française de l'Évaluation. Pour cette raison, le CESER préconise au Conseil Régional d'adopter une Charte d'Évaluation des Politiques Publiques qui aura vocation à s'appliquer à l'ensemble des décideurs et acteurs des politiques régionales. Elle précisera le cadre précis de l'organisation régionale (rôle des instances, services et procédures) et notamment les modalités d'association du CESER.

4 ADHERER AU RESEAU « REVMED »

Réseau institutionnalisé de collectivités locales « méditerranéennes » qui s'engagent dans des démarches d'évaluation, REVMED contribue à améliorer les pratiques d'évaluation et de management des politiques publiques au travers d'une mise en commun des compétences et expertises. Le CESER considère que le Conseil Régional aura un intérêt tout particulier à rejoindre ce réseau à la fois pour bénéficier de l'expertise de ses membres mais également pour échanger sur les pratiques actuelles et futures.

Le CESER peut avoir un rôle important à jouer en matière d'évaluation des politiques publiques auprès du Conseil Régional. Pour autant, bien que son utilité soit désormais reconnue et légitimée par la loi pour participer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, le CESER ne constitue pas une instance d'évaluation à part entière. Au final, la place du CESER dans l'évaluation des politiques publiques régionales est à rechercher auprès du Conseil Régional dans le cadre d'une étroite collaboration plutôt qu'une simple « association ». Pour cela, plusieurs niveaux d'intervention du CESER sont à envisager :

- ◆ En étant membre d'une instance de gouvernance centrale du Conseil Régional en matière d'évaluation, telle qu'un « Comité Régional de l'Evaluation ».
- ◆ En ayant la possibilité de saisir, via son Président, et sur proposition du Bureau du CESER, le « Comité Régional » pour proposer une à plusieurs politiques publiques ou dispositifs à évaluer.
- ◆ En étant membre des « Comités de Pilotage » spécifiques à chacun des travaux d'évaluation lancés par le Comité Régional et en mesure de contribuer à la rédaction des cahiers de charges et mandats d'évaluation de chaque étude pour apporter un point de vue sur les questions évaluatives et critères d'évaluation.
- ◆ En étant consulté pour avis, via ses Commissions sectorielles en fonction de la thématique en amont, pendant et en fin d'évaluation, sur les projets de cahiers des charges, mandats, rapports intermédiaires, rapports d'impacts et rapports annuels.
- ◆ En étant également impliqué dans le cadre du suivi évaluatif et des évaluations liées aux Programmes Opérationnels européens et en étant associé à la démarche d'évaluation du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).
- ◆ En participant à l'organisation de rencontres / séminaires / formations liées à l'évaluation des politiques publiques (en associant la Société Française de l'Evaluation - SFE - voire la Chambre Régionale des Comptes) pour contribuer à « diffuser une culture » de l'évaluation des politiques publiques.

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr

www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-mip.fr>

Chargé de mission : Nicolas DEPOIX ■ nicolas.depoix@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 81 19

Secrétariat : Eve TAGNITSAP ■ eve.tagnitsap@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 93 42